

En toute hypothèse, LE PRESTATAIRE s'engage à garantir l'AFNIC contre tout recours ou revendication de quelque nature que ce soit pouvant émaner de tout tiers, personne physique ou morale ou d'ayants droits au titre de la création de ces noms de domaine.

11. Dans le cadre de sa politique d'allègement des procédures, l'AFNIC ne demande plus

4. L'AFNIC met à disposition du prestataire partenaire un logo. Cette autorisation ne s'entend

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR le Prestataire :

Contact dans votre société de la personne responsable pour cette opération

Nom du prestataire :

Nom :

Prénom :

Tél :

: